

Le découpage de la France

Le territoire de la France en Europe est appelé **métropole** ; les départements situés loin de France sont appelés **départements d'outre-mer**. L'espace français est découpé en une série d'espaces emboîtés : **la commune, le département, la région**. **La commune** est un petit territoire qui correspond à une ville ou un village. **Le département** regroupe plusieurs communes. Il joue un rôle important dans l'aménagement du territoire. **La région** regroupe plusieurs départements et s'occupe des transports, des lycées...

Lexique

Commune : unité de base du découpage administratif de la France. Elle est dirigée par un maire élu par le conseil municipal, lui-même élu par les habitants.

Département : territoire administré par un conseil général élu au suffrage universel et dirigé par un préfet qui représente l'Etat.

Région : collectivité administrée par un conseil régional élu qui aide au développement économique, social et culturel.